

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote (vote
public) : **20**

o Pour : **20**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme MOUNIER Emeline.

Absents : MM. CELLE Hubert, PEYRARD Guy et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX P.
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à M. MOULIN Christophe.

Date de convocation :

Le 26 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 26 septembre 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-10-02/06

OBJET DE LA SEANCE :
Via Fluvia – Aire d'accueil
(Raucoules)

Aménagement des abords

Attribution du marché de
travaux

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2018-12-20/04 du 20 décembre 2018 prenant note des conclusions de l'étude réalisée par Haute-Loire ingénierie concernant l'aménagement l'évolution de l'aménagement de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules :

- Destination des bâtiments ADACH (maison d'habitation) et GAILLARD (ancienne auberge),
- Aménagement des extérieurs : abords de la gare et parc boisé.

Il rappelle ensuite, la délibération n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que les délibérations n° DC/2022-09-05/04 et n° DC/2022-09-05/05 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de réhabilitation du bâtiment de l'auberge.

Il rappelle enfin la délibération n° DC/2022-11-14/07 en date du 14 novembre 2022 approuvant les aménagements des abords extérieurs de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules concernant le parvis de la gare et de l'auberge et le parc boisé (piétonnisation du parvis, déplacement de la voie verte et de la voie communale, extension du parking...), et les demandes de subventions correspondantes.

M. SANTY présente alors les résultats de la consultation qui a été lancée, et qui ont été présentés à la commission d'études des offres de prix qui s'est réunie le 20 septembre 2023.

Il propose alors au Conseil Communautaire de procéder à l'attribution du marché de travaux correspondant.

AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100206-DE
Reçu le 09/10/2023

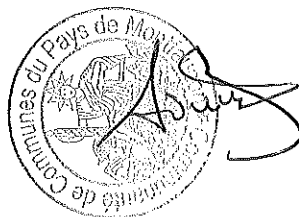
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les résultats de la consultation susmentionnée lancée selon la procédure adaptée et présentée à la commission d'études des offres de prix qui s'est réunie le 20 septembre 2023,
- décide d'attribuer le marché susmentionné à l'entreprise la mieux-disante,
- autorise M. le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes les pièces s'y rapportant :
 - o Lot unique - Aménagement des abords :
 - Tranche ferme :
 - Estimation maîtrise d'œuvre : 434 394.75 euros HT
 - Offre retenue : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (43200 Yssingeaux) : 354 839.91 euros HT
 - Tranche optionnelle :
 - Estimation maîtrise d'œuvre : 152 758.00 euros HT
 - Tranche optionnelle : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (43200 Yssingeaux) : 128 848.25 euros HT
 - Total du marché :
 - Estimation maîtrise d'œuvre : 587 152.75 euros HT
 - Total attribué : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (43200 Yssingeaux) : 483 688.16 euros HT
- délègue au Président la possibilité d'affermir la tranche optionnelle selon les modalités du marché.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100206-DE
Reçu le 09/10/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le